

# Pleine Page



## DOSSIER : LA PLACE PREND VIE !

### ÇA SE PASSE À MARLY

- La place est officiellement inaugurée !
- Le premier festival de la bière, à Marly !
- Le parc canin est ouvert !

# Sommaire

## 3 ASSOS EN FÊTE 2024 : UNE NOUVELLE ÉDITION RÉUSSIE

## 4 JEUNESSE

- Des marlypiades hautes en couleurs !
- Youpi, l'aire de jeux du parc Oscar Carpentier est de nouveau ouverte !
- Un mois de juillet intense pour les enfants du centre aéré !

## 6 EDUCATION

- Zoom sur l'école Hélène Carrère d'Encausse.
- L'école de carrosserie du Hainaut s'installe Zone des 10 Muids.

## 7 6 QUESTIONS À JEAN-YVES NAVA

## 8 TRAVAUX

- Rue Roger Salengro : les travaux sont terminés !
- L'axe route de Préseau / Rue Jean Jaurès poursuit sa mutation.
- A la rencontre des habitants lors des balades urbaines
- La vidéoprotection est totalement déployée.
- Les travaux de l'hôtel de ville continuent.

## 10 INAUGURATION

- La place Gabriel Péri et l'avenue Henri Barbusse.

## 12 "DERNIÈRES GORGÉES D'ÉTÉ"

## 14 ENVIRONNEMENT

- Une orchidée rare à Marly, ou quand la gestion différenciée porte ses fruits !

## 15 VIE QUOTIDIENNE

- Signature de la convention citoyenne.
- Deux nouveaux agents de surveillance de la voie publique.
- Bien comprendre la zone bleue en centre-ville.

## 16 CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET

## 17 COMMÉMORATIONS

## RÉSULTATS DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

## 18 SE DÉPLACER À VÉLO DANS MARLY

## 20 CONNAISSEZ-VOUS BIEN LES PRATIQUES MUSICALES DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE ?

## 21 CULTURE & SPORT

## 22 LES MOMENTS MUSICAUX MARLYSIENS REVIENT POUR LA SAISON 2024/2025 !

## 23 ASSOCIATIONS

## 24 LA PAGE DES P'TITS LOUPS

- C'est quoi une médaille du travail ?

## 25 MISE À L'HONNEUR

- Félicitations aux médaillés du travail !

## 26 CCAS

- Noces d'or et de diamant, vive les amoureux !
- Jeudi des aînés.
- Inscription au colis et au Banquet des aînés.

## 28 COMMERCES

- Place aux foodtrucks !
- Ils sont nouveaux à Marly !

## 30 CONSEILS DE QUARTIERS

- Opération quartiers nettoyés.
- Le 14 juillet, une fête de quartiers réussie !

## 31 ANIMAUX

- Le parc canin est ouvert !

## 32 AGENDA

## 34 ÉTAT CIVIL

## 35 EXPRESSION DES GROUPES

## Edito



**Jean-Noël Verfaillie**  
Maire de Marly  
Vice-président de Valenciennes Métropole  
Conseiller départemental du Nord

Début mai 2023, vous avez vu le chantier de la place Gabriel Péri et de l'avenue Henri Barbusse s'installer. Les engins de chantier et les équipes se sont succédés, redessinant au rythme des saisons notre cadre de vie. Aujourd'hui, quelle métamorphose !

C'est avec beaucoup d'émotions et de fierté que nous avons pu inaugurer officiellement la place et l'avenue, le 5 septembre. Vous étiez nombreux à vous joindre à nous, toutes générations confondues, et je vous remercie chaleureusement pour votre présence. En effet, rénover l'entrée de ville et créer un vrai cœur de ville à Marly fait partie du programme pour lequel j'ai été élu. Malgré le contexte compliqué et notamment l'explosion du coût des matières premières, ce projet, promis depuis 40 ans par tous les candidats, est désormais une réalité bien concrète pour tous les Marlysiens et les personnes qui viennent et passent régulièrement à Marly.

Dorénavant cette place va pouvoir vivre pleinement et accueillir des événements. La première édition du festival "Dernières gorgées d'été" organisée le 7 septembre et qui a mis en valeur les brasseurs locaux est une belle illustration d'une place qui, au sein de ses différents espaces, s'est transformée en lieu de rencontre, de partage et d'avenir.

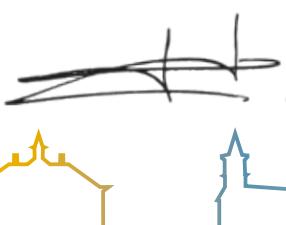
Si vous empruntez la rue Paul Vaillant Couturier, vous ne pouvez que constater la vitesse à laquelle se déploie le nouveau groupe scolaire Hélène Carrère d'Encausse ! Beaux volumes, lumière naturelle, environnement arboré... en septembre 2025, nos petits écoliers feront leur rentrée dans ce bâtiment à hautes performances énergétiques.

Evidemment, les réfections de nos routes continuent tout comme les rénovations de nos écoles ou encore le renouvellement du quartier de La Brique.

Bien sûr, et ce projet me tient très à cœur, le Parc Urbain se dessine lui aussi peu à peu. Véritable trait d'union entre les quartiers, il mettra quant à lui en valeur notre patrimoine et constituera un véritable poumon vert au cœur de notre ville. Du parc Jacques Brel à La Brique, en passant par les Floraliés et la résidence Guyenne, ces hectares de verdure aménagés offriront autant d'occasions de pratiquer du sport et des activités de plein air.

L'image de notre ville change... et soyez assurés que cette dynamique poursuit sa lancée !

Bonne rentrée à tous,



# MARLY 2024

## Assos en fete !



REVIVEZ  
ASSOS EN  
FÊTE  
EN SCANNANT  
CE QR CODE.



## ASSOS EN FÊTE 2024 : UNE NOUVELLE ÉDITION RÉUSSIE

Le 22 juin dernier avait lieu, au Stade Denayer, la troisième édition du forum des associations. Le programme s'étoffe d'année en année ! Fort du succès des éditions précédentes, le concept de l'événement reste inchangé : créer un temps fort de rencontres, d'initiations et d'échanges, entre le public et les associations et permettre ainsi à chacun de trouver une activité pour la rentrée de septembre. Ou pourquoi pas, de devenir bénévole dans l'une des 42 associations présentes (sport, culture, loisirs, solidarité, patriotisme...) ?

Mais plus qu'un simple forum des associations, ce 22 juin était pensé comme une journée festive pour toute la famille avec un grand jeu permettant de remporter de nombreux lots, dont un vélo, ou encore une montre GPS. Des jeux gonflables étaient également installés, des foodtrucks ont régalé les visiteurs toute la journée tandis que les glaces de la Ferme Nuage et la Brasserie de La villette permettaient des pauses rafraîchissantes. Dès 16h30, les concerts ont démarré pour célébrer l'arrivée de l'été en musique avec tout d'abord Luke Hulus pour une atmosphère jazzy, suivi par Kroma pour une ambiance définitivement rock !

### ET LE DÉFI DES BOUCHONS ? RELEVÉ HAUT LA MAIN !

Depuis le début d'année, un appel à la collecte de bouchons était lancé au profit de l'association "Les Bouchons d'amour" qui soutient, notamment, le handisport. L'objectif : 2024 kilos de bouchons. Résultat : 2851 kilos !

Ce défi populaire et solidaire a mobilisé les petits et les grands, à la maison, à l'école, dans les associations, les centres sociaux, chez les commerçants, dans les entreprises, dans les institutions à Marly mais aussi dans de nombreuses autres villes ! BRAVO et MERCI à tous ! N'oubliez pas, vous pouvez continuer la collecte et remettre vos bouchons directement aux associations (Bouchons d'amour, Du ciel bleu pour Mathieu...).



## DES MARLYPIADES HAUTES EN COULEURS !

Année olympique oblige, une atmosphère particulière a envahi les Marlypiades les 20 et 21 juin, au Stade Denayer. Pour rappel, ce temps fort sportif, proposé à toutes les écoles de la ville, permet aux élèves du CE1 au CM2 de participer à de nombreuses épreuves sportives et de découvrir de nouvelles disciplines, dans une ambiance bon enfant et de folie, chaque école défendant fièrement ses couleurs !

### 312 ÉCOLIERS MARLYSIENS RÉCOMPENSÉS !



Pour les élèves de Grande Section Maternelle et de CM2, la fin d'année scolaire a été marquée par une mise à l'honneur, avant une nouvelle étape dans leur scolarité. Les petits qui passent en CP à la rentrée ont ainsi reçu des livres, tandis que les plus grands, qui quittent l'école pour entrer au collège, se sont vu offrir une calculatrice et une clé USB. Ces récompenses ont été remises dans les écoles par les élus de la ville. Les élèves de Louise Michel et de Nelson Mandela ont, quant à eux, été réunis à la salle Aragon pour une cérémonie commune. Une nouvelle occasion de réunir les écoliers de ces deux écoles avant leur entrée au cœur du nouveau groupe Scolaire Hélène Carrère d'Encausse. En effet, tout au long de l'année, des temps d'échange et des animations ont lieu pour permettre aux élèves de se rencontrer et de nouer des liens, avant de se retrouver, à la rentrée de septembre 2025, dans le même établissement !





## YOUPI, L'AIRE DE JEUX DU PARC OSCAR CARPENTIER EST DE NOUVEAU OUVERTE !

Temporairement fermée et démontée afin de permettre les travaux d'aménagement de la place Gabriel Péri et du parc Oscar Carpentier, l'aire de jeux est de nouveau officiellement ouverte depuis le 14 juillet. A quelques dizaines de mètres de son emplacement initial, elle accueille les enfants de 4 à 12 ans, à l'ombre des arbres.

### Le saviez-vous ?

L'aire de jeux des Floralies a dû être fermée en raison d'actes de dégradation volontaire. Après des réparations s'élevant à 4 734 €, le bateau pirate sera de nouveau accessible avant les vacances de Toussaint.

## UN MOIS DE JUILLET INTENSE POUR LES ENFANTS DU CENTRE-AÉRÉ !



Entre la traditionnelle danse pour se réveiller en musique chaque matin, les activités sportives, manuelles et culinaires, les sorties, les grands jeux sur le thème de Koh Lanta ou de la potion magique des célèbres gaulois, impossible de s'ennuyer pour les enfants inscrits à l'ACM de l'été ! Clou du centre-aéré : la fête de clôture qui s'est déroulée à l'école Marie Curie, le 23 juillet en présence de Monsieur le Maire et de nombreux élus. Les enfants et animateurs ont offert un spectacle coloré et festif aux familles venues en nombre les applaudir !

### Le saviez-vous ?

Les ACM (Accueil Collectif de Mineurs) ont également lieu lors des petites vacances scolaires. Infos et inscriptions auprès du Service des Réussites Educatives : 03 27 23 99 00



## ZOOM SUR L'ÉCOLE HÉLÈNE CARRÈRE D'ENCAUSSE

### LE CHANTIER DE L'ÉCOLE HÉLÈNE CARRÈRE D'ENCAUSSE AVANCE À GRANDS PAS.

Le coulage des voiles et dalles en béton est terminé. L'étanchéité des toitures terrasses est en cours, la pose des menuiseries extérieures est faite à 50%. Bientôt, le bâtiment, à ce jour hors d'eau et hors d'air à 50%, le sera complètement. En parallèle, les entreprises peaufinent l'aspect extérieur de l'école avec la mise en place de bardage brique et bois. Les entreprises du second œuvre (placo, électricité, plomberie,...) ont commencé à intervenir dans certaines zones du bâtiment. Une classe dite "témoin" est en cours de finalisation ce qui permettra aux futurs écoliers et

enseignants de se projeter dans leur nouvel environnement. Concernant la partie extérieure, l'entreprise de Travaux Publics démarre la pose des canalisations et fourreaux afin de relier le bâtiment (eau, électricité, gaz, téléphonie,...) aux réseaux sur le domaine public.

Le chantier avançant rapidement, les entreprises ont également installé un système d'alarme performant afin d'éviter les actes de vandalisme.



### L'ÉCOLE DE CARROSSERIE DU HAINAUT S'INSTALLE ZONE DES 10 MUIDS !

Le mardi 14 mai 2024 a eu lieu l'inauguration de l'Ecole de Carrosserie du Hainaut, située sur la Zone des 10 Muids à Marly. Un évènement auquel Monsieur le Maire était convié par Madame Valérie Cabuil, Rectrice de la Région académique Hauts-de-France, Rectrice de l'Académie de Lille et Chancelière des universités et Monsieur Bernard Briand, proviseur du Lycée du Hainaut de Valenciennes et Président du Campus des Métiers et des Qualifications FIAEM.

Cette plateforme de formation est exclusivement dédiée à l'apprentissage et à la formation des adultes vers les métiers de la carrosserie automobile. Avec une capacité d'accueil de 50 apprentis par demi-journée et un plateau technique de 1000 m<sup>2</sup>, l'Ecole de Carrosserie associe l'expertise à des équipements de pointe.

Si vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez pas à contacter l'équipe pédagogique au 03 27 22 95 75.



## 6 questions à...

### Jean-Yves Nava

Conseiller municipal délégué aux travaux et à la Participation Citoyenne

#### La vidéoprotection est très attendue par les Marlysiens, où en est le déploiement ?

La sécurité constitue une préoccupation légitime des habitants, c'est pourquoi elle figurait parmi les priorités de notre programme.

Depuis le début du mandat, beaucoup de choses ont été réalisées et nous poursuivons nos efforts :

- en premier lieu, le renforcement constant des moyens humains et matériels de la Police Municipale qui ont permis une présence accrue sur le terrain y compris le samedi.
- ensuite, le lancement d'un système de vidéoprotection qui voit aujourd'hui son aboutissement.
- enfin la signature de la convention de participation citoyenne. J'ai pour ma part été chargé par Monsieur le Maire de ces deux derniers dossiers.

Longtemps décrié, le recours à la vidéoprotection est aujourd'hui généralisé. Mais, jusqu'alors, à la différence des communes environnantes, la ville de Marly n'était équipée de caméras que pour les bâtiments communaux et le matériel était devenu obsolète, voire hors d'usage.

La décision a donc été prise dès le début du mandat de mettre en place un réseau qui couvre toutes les entrées et sorties de la ville, ainsi que l'ensemble des quartiers. Il s'agit d'un investissement lourd, mais pour lequel Monsieur le Maire a pu négocier avec le Ministère de l'intérieur l'octroi de subventions exceptionnelles. L'ensemble des autorisations prend également du temps.

Il est évident qu'une caméra ne peut être installée dans chaque rue, mais le choix des emplacements a été fait de manière à couvrir, par « triangulation », un maximum de sites. Le dispositif est, en tout état de cause, évolutif et prendra en compte les secteurs actuellement en travaux (rue Jean Jaurès par exemple) ou les zones qu'il s'avérerait nécessaire d'équiper, eu égard à des problèmes spécifiques nouveaux (futur parc urbain...).

Si des difficultés techniques liées au raccordement de la fibre et au réseau électrique ont retardé les travaux, 139 caméras sont désormais opérationnelles avec 250 objectifs.

#### Quelles seront les infractions qui pourront être verbalisées avec cette vidéoprotection ?

Depuis le 2 septembre, le Centre de Supervision Urbain (CSU) est entré en service. Un opérateur vidéo y est affecté et sous contrôle d'un policier municipal est chargé de visionner en direct, les images envoyées par les caméras. Il peut dans le cadre de la vidéo-verbalisation, telle que définie en juillet dernier, par le conseil municipal, relever les infractions au code de la route et les dépôts sauvages.

En effet, il ne s'agit pas, comme j'ai pu l'entendre, de faire du « chiffre », mais de réprimer avec fermeté et discernement les manquements graves au code de la route, et aussi de lutter contre les incivilités, en particulier les dépôts sauvages qui outre le fait de polluer l'environnement, pèsent, faute d'auteurs identifiés, sur les finances communales. En effet, la situation de Marly en termes de grande délinquance n'est pas préoccupante comparée à d'autres secteurs mais force est de constater que c'est souvent les petites incivilités du quotidien qui pourrissent la vie des habitants.

#### Qui peut accéder aux images enregistrées a posteriori ?

Pour rappel, la Police Municipale n'est pas habilitée à mener des enquêtes. Les images enregistrées sont à disposition des enquêteurs de la Police Nationale ou de la justice agissant sur réquisitions. Pour répondre aux inquiétudes qui pourraient subsister, je préciserais que le dossier a fait l'objet d'une procédure d'autorisation très rigoureuse, visant notamment à protéger les libertés individuelles et que les images sont conservées pendant une durée limitée de 21 jours.

J'ajoute que dans des conditions encadrées par les textes, chaque habitant, qui aurait été filmé, pourrait avoir accès aux images, en dehors des cas d'enquête judiciaire en cours.

#### Pouvez-vous nous expliquer en quoi consiste la Participation Citoyenne ?

Précisons d'abord que la sécurité de la population relève principalement de la responsabilité de l'Etat. Face au manque d'effectifs de la Police Nationale, les communes peuvent y contribuer, notamment grâce à la police municipale ou à la vidéoprotection. Bien qu'il s'agisse d'une politique volontariste, à Marly nous faisons le choix d'en faire une priorité.

Aux côtés de l'Etat et de la commune, chaque citoyen se doit aussi d'apporter son concours :

- tout d'abord par son adhésion à la réglementation, qui doit être regardée, au-delà de son aspect contraignant, comme le socle indispensable d'un fonctionnement harmonieux de la vie quotidienne
- ensuite, en conséquence, par un respect strict des lois et règlements
- enfin, en devenant en quelque sorte un relai de la police et en faisant remonter jusqu'à celle-ci toutes informations de nature à permettre de prévenir la commission d'infractions ou le cas échéant, de permettre d'en identifier plus facilement leurs auteurs.

C'est dans cette optique qu'en 2011, a été proposée par les pouvoirs publics la mise en œuvre du dispositif de participation citoyenne. Au cours de sa séance du 6 juillet 2023, le Conseil municipal a décidé d'étendre à l'ensemble des quartiers ce dispositif. Celui-ci, jusqu'alors, était limité au seul domaine du golf et avait, en réalité, repris une initiative prise par les résidents dans le cadre privé des « voisins vigilants ».

Ce dispositif, officialisé le 10 juillet 2024 dans une convention passée entre les services de l'Etat (Sous-Préfet, Commissaire Central de police) et le Maire, repose sur l'action de référents, choisis sur la base du volontariat. Ceux-ci, aujourd'hui au nombre de 13 ont reçu une formation spécifique dispensée par les services de l'Etat, qui a permis de mieux cerner leur action sur le plan déontologique (bénévolat et aucun pouvoir de police) et sur le plan pratique par la définition des informations à faire remonter.

Ils auront pour mission de relayer auprès des services de police et du Maire les faits ou événements ou comportements suspects qui ont retenu leur attention ou sur lesquels leur attention aura été appelée. Ils disposeront, à cette fin, d'une possibilité d'accès privilégié à un agent de la police nationale et seront couverts par les règles de confidentialité et d'anonymat.

**Afin de couvrir toujours plus de quartiers, je profite de cette interview pour inviter celles et ceux qui seraient intéressés par cette mission à se faire connaître en me contactant via l'adresse mail : participationcitoyenne@marly.fr**

#### Des agents ASVP ont récemment été recrutés, quelles sont leurs missions ?

Marly ne disposait d'aucun Agent de Surveillance de la Voie Publique. Dans le cadre des travaux d'embellissement de la place et de l'avenue Henri Barbusse, il était important de lutter contre le stationnement anarchique sur trottoir, les crottes de chiens non ramassées par des maîtres peu scrupuleux, etc. Leur rôle est donc complémentaire à celui de la Police Municipale puisque les agents ASVP interviennent prioritairement sur le stationnement (zone bleue, stationnement illégal sur les espaces verts...) mais aussi au code de la santé publique pour les bruits de voisinage, au code de l'environnement et de la voirie routière pour lutter contre les dépôts sauvages, les déjections canines et les divers embarras de la voie publique (poubelles non rentrées en temps et en heure) et certaines infractions au code de l'urbanisme. Ils assurent aussi, aux abords des écoles, lors de l'entrée et la sortie des enfants, la prévention et la sécurité. Ils sont pour le moment au nombre de deux.

#### Comment fonctionne le versement des contraventions ?

Beaucoup de personnes pensent que l'argent va directement dans les poches de la Mairie. Ça ne fonctionne pas comme ça ! Contrairement aux idées reçues, le produit des contraventions est versé au Trésor Public. L'Etat en reverse ensuite une partie aux communes, et ce uniquement pour les amendes liées à la circulation routière dressées sur le territoire de la commune. D'ailleurs, si vous avez été verbalisé, vous avez pu constater que le versement était à effectuer à l'ordre du Trésor Public.



## LES RÉNOVATIONS DE VOIRIES SE POURSUIVENT !

En effet, la chaussée fortement dégradée n'aurait pas résisté à un nouvel hiver. La réfection s'est faite en profondeur afin de durer dans le temps. Avec ces travaux, l'objectif était également de réduire l'emprise voirie qui faisait plus de 7 m de large pour revenir à une largeur plus conventionnelle qui oscille entre 5m50 et 6 m suivant les endroits. Le rétrécissement de voirie a pour but de casser la vitesse qui était excessive sur ce secteur. Tout le secteur est par ailleurs passé en zone 30. En complément, des îlots (qui seront végétalisés dès que la saison le permettra) avec sens prioritaires ont été réalisés ainsi que des plateaux ralentisseurs. Autre point marquant, la création d'un trottoir le long du parc canin et du stade. Côté cimetière, une zone de rencontre (mixte piétons et vélos) a été réalisée afin de permettre à chaque usager d'être en sécurité. A noter que cette zone de rencontre a été réalisée avec les mêmes enrobés écologiques que ceux qui seront appliqués route de Préseau. Une caméra a été implantée au droit du boulodrome afin de filmer la rue mais également les entrées et sorties du cimetière pour prévenir les vols. Tous les trottoirs ont été mis aux normes PMR.

### L'AXE ROUTE DE PRÉSEAU / RUE JEAN JAURÈS POURSUIT SA MUTATION.

Depuis mars, les travaux sont engagés sur cet axe majeur de Marly, depuis la sortie d'autoroute jusqu'au rond-point de l'avenue Fabien Thiémé. L'an prochain, le tronçon entre ce rond-point et le carrefour de Romainville sera à son tour traité. Cet été, le carrefour à feux tricolores à l'entrée du quartier des Floralis a été revu pour laisser place à un rond-point, fluidifiant le trafic et sécurisant ce carrefour où les accidents étaient récurrents.

Le 25 juin, les riverains des rue Jean Jaurès et route de Préseau étaient conviés à une réunion publique au cours de laquelle Monsieur le Maire a pu répondre à leurs questions. Ils ont également pu découvrir tous les détails du projet et prendre connaissance des aménagements prévus afin de réduire la vitesse, développer les déplacements doux et végétaliser les espaces.





## À LA RENCONTRE DES HABITANTS LORS DES BALADES URBAINES.

### Au début de l'été, deux balades urbaines ont eu lieu.

Le 5 juin, ce sont les habitants des rues du 19 mars, Gilles Fabry, Clos Henri Gauthier, du Pavé de Marles et le haut de l'avenue Henri Barbusse qui étaient conviés. Il a notamment été question des conditions de circulation à l'entrée de la ville, de la signalisation routière, de la sécurité, ou encore de la propreté des rues.

Le 4 juillet, Monsieur le Maire et de nombreux élus avaient cette fois rendez-vous avec les habitants de l'avenue de la Paix. Ces derniers ont interpellé Monsieur le Maire sur la vitesse excessive de nombreux automobilistes et le passage intempestif des poids lourds. Suite à cette discussion, il a été décidé de mettre en place à titre expérimental un dispositif de chicanes à deux emplacements. Après cette phase expérimentale de deux mois, une nouvelle balade urbaine sera reprogrammée afin d'échanger et de décider d'un dispositif définitif.



## LA VIDÉOPROTECTION EST TOTALEMENT DÉPLOYÉE.

Depuis le 2 septembre, le Centre de Supervision Urbain (CSU) est entré en service après l'aménagement du bâtiment situé Place Gabriel Péri. Un opérateur vidéo y est affecté, il est chargé de visionner en direct les images envoyées par les 139 caméras, sous contrôle d'un policier municipal. Les caméras sont désormais opérationnelles avec 250 objectifs. [Lire aussi page 7 l'interview de Monsieur Nava.](#)



visuel : ergo concept

## LES TRAVAUX DE L'HÔTEL DE VILLE CONTINUENT !

Pour toujours mieux vous recevoir, l'accueil de votre Mairie se refait une beauté. Pendant les travaux, les équipes sont à votre service à deux pas, dans le bâtiment jouxtant la mairie. Après avoir installé au rez-de-chaussée les services recevant du public depuis 2021, il est temps de repenser les espaces publics pour :

- > mieux vous accueillir en favorisant l'intimité et en laissant passer la lumière naturelle,
- > améliorer les conditions de travail des agents,
- > tendre vers une logique de guichet unique pour que chaque administré puisse à terme obtenir des réponses dès son arrivée en Mairie.



## LA PLACE GABRIEL PÉRI ET L'AVENUE HENRI



Le jeudi 5 septembre, à deux jours de la première édition du Festival de la Bière à Marly (lire pages 12 et 13), la place Gabriel Péri et l'avenue Henri Barbusse ont été officiellement inaugurées par Monsieur le Maire, Jean-Noël Verfaillie, Aurore Colson, Conseillère Régionale, Laurent Degallaix, Président de Valenciennes Métropole et Guillaume Quenet, Sous-Préfet.

Le chantier de la place avait débuté en mai 2023 et laisse aujourd'hui place à un véritable cœur de ville alliant espace minéral côté avenue pour accueillir les manifestations, un espace amphithéâtre et un espace végétalisé dédié à l'aire de jeux et au parc Oscar Carpentier. Désormais les eaux de pluie sont récupérées grâce à des bassins de stockage enterrés pour l'arrosage et l'alimentation du fil d'eau, visible en surface, sur les pierres bleues.

L'éclairage LED permet de créer des ambiances différentes en fonction des espaces. L'école Jules-Henri Lengrand bénéficie maintenant d'un vrai parvis agréable à vivre et pensé pour la sécurité des enfants et des parents. La rue Oscar Carpentier a été élargie pour laisser place à un vrai trottoir et un stationnement ombragé.





## BARBUSSE SONT INAUGURÉES !

L'ensemble est accessible aux Personnes à Mobilité Réduite.

Par la suite, le projet privé Villa Marilia proposant des logements du 2 au 4 pièces s'élèvera dans une architecture sobre, faisant la part belle aux briques. Le rez-de-chaussée sera consacré aux commerces tandis qu'une Résidence Services Seniors sera attenante, avec un cœur d'ilot paysager.

Intéressés par les logements privés du projet "Villa Marilia" ?  
Rendez-vous sur [www.pichet.fr](http://www.pichet.fr)

Pour tout savoir de ce parcours de l'eau innovant, retrouvez la vidéo en scannant ce QR Code



Retrouvez toutes les photos de l'exposition présentée lors de l'inauguration en scannant ce QR code



UNE PREMIÈRE ÉDITION RÉUSSIE DES

DERNIÈRES  
GORGÉES D'ÉTÉ1ÈRE  
ÉDITIONFESTIVAL DE LA  
BIÈREÀ  
MARLY07/09  
11H>23H

Le samedi 7 septembre dernier, la ville de Marly organisait le premier festival de la bière avec le partenariat de la FLAC, sur une place toute neuve et fraîchement inaugurée.

Ce premier évènement sur la place Gabriel Péri achevée, était l'occasion non seulement de mettre à l'honneur les producteurs locaux mais aussi d'offrir une journée conviviale aux plus de 3 000 visiteurs venus fêter ce premier week-end de rentrée scolaire à Marly.

Espace restauration, jeux gonflables, atelier brassage, concerts, yoga bière, élection de Miss & Mister Houblon... les animations étaient nombreuses pour un agréable moment.

En fin d'après-midi, Miss et Mister Houblon ont été élus et récompensés par Monsieur le Maire.

Toute l'après-midi, les animations se sont enchainées pour se terminer en beauté et en musique, vers 23h, avec deux concerts "Le Bruit des pavés" et "Les chasse patates !".

BIÈRES  
LOCALES ET  
ARTISANALES



L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. A consommer avec modération.



# UNE ORCHIDÉE RARE À MARLY, OU QUAND LA GESTION DIFFÉRENCIÉE PORTE SES FRUITS !

Depuis plus de trois ans, la ville de Marly applique la gestion différenciée de ses espaces verts. Ainsi, la vocation, la fréquentation et la situation de chaque espace sont prises en compte. Les objectifs sont nombreux : préserver la biodiversité, respecter les cycles de la nature, conserver des zones de refuges pour la faune, réduire la consommation d'eau ou encore garantir des espaces d'apparence naturelle en ville. Autre bénéfice : la venue ou le retour d'espèces rares, parmi lesquelles une orchidée ophrys abeille.

Protégée dans notre région, l'orchidée Ophrys abeille (ophrys apifera pour son nom latin) avait disparu de nos espaces verts depuis plusieurs années. Menacée d'extinction, cette fleur sauvage se reconnaît à une tige unique qui porte la hampe florale. Chaque fleur est composée de 3 pétales et de 3 sépales. L'un des pétales est reconnaissable, appelé le labelle, et rappelle la silhouette d'un insecte...et vous l'aurez deviné, il s'agit là d'une forme d'abeille qui lui confère son nom.

La découverte de cette plante protégée est l'un des nombreux résultats positifs et mesurables de l'application de la gestion différenciée sur notre commune. En réduisant l'intensité d'entretien (moins de tonte, pas de produits phytosanitaires...) des espèces sauvages reprennent possession de leur environnement naturel.

Des panneaux d'information sur la gestion différenciée ont été installés dans les zones concernées afin d'apporter des réponses pédagogiques aux habitants. De son côté le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut se rendra prochainement sur la commune afin de réaliser un inventaire et d'identifier les autres plantes qui pourraient être revenues s'installer durablement à Marly.



## STOP AUX OFNI !

Les OFNI, ce sont les Objets Flottants Non-Identifiés, qui polluent nos cours d'eau ! En partenariat avec le SyMEA (Syndicat Mixte Escaut et Affluents) et le SAGE Escaut (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), un barrage flottant a été mis en place fin août avenue Fabien Thiémé, au pont proche de TMF. Il permettra de collecter les déchets (cannettes, bouteilles plastiques, mégots...) emportés par le courant, et ce, pendant 3 semaines. Un ramassage des déchets sera ensuite organisé le 21 septembre dans le cadre du World Clean Up Day. D'autres actions seront mises en place prochainement.



## SIGNATURE DE LA CONVENTION CITOYENNE



Le mercredi 10 juillet a eu lieu la signature de la Convention de Participation Citoyenne entre Jean-Noël Verfaillie, Maire de Marly, Guillaume Quenet, Sous-préfet de Valenciennes, Guillaume Tison, Commissaire Divisionnaire et Jean-Yves Nava, Conseiller municipal délégué aux travaux et à la Participation Citoyenne.

Cette signature marque aussi l'implication de citoyens bénévoles dans la sécurité de leurs quartiers et de leur ville, mais aussi leur engagement pour le collectif et l'intérêt général. Ils se font les relais entre leurs quartiers et la Police Municipale et la Police Nationale.

Lire aussi l'interview de Monsieur Nava page 7.

## DEUX NOUVEAUX AGENTS DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE.

Depuis cet été, 2 ASVP (Agents de Surveillance de la Voie Publique) ont pris leurs fonctions à Marly. Agents municipaux, ils exercent des missions de police sur la voie publique. Ils possèdent des compétences de police judiciaire en matière de surveillance et de prévention des règles relatives à la sécurité et la salubrité publiques.

Ils assurent pour l'essentiel des missions de constatation et de verbalisation d'infractions au code de la route, au code des transports, au code de l'environnement ou encore au code des assurances. Ils sont chargés de dresser les procès-verbaux liés au stationnement ou aux atteintes aux règles de propriété de la voie publique. Vous pouvez les reconnaître facilement aux lettres ASVP présentes au dos de leur tenue de service.



## BIEN COMPRENDRE LA ZONE BLEUE EN CENTRE-VILLE.

Depuis plusieurs mois, une Zone Bleue est mise en place en centre-ville afin de faciliter l'accès aux commerces, aux services et aux écoles tout en évitant les "voitures tampons".

**Le stationnement en zone bleue est limité à 2H sauf dispositifs spécifiques (borne 20 minutes) de l'avenue Henri Barbusse.**

- > du lundi au samedi, hors jours fériés
- > de 9h à 18h

Un parking sans limitation de durée a été installé à côté du Boulodrome Lekadir, au coin de la rue Roger Salengro et Marcel Cachin, pour les stationnements plus longs. Il sera prochainement réaménagé.

Si vous êtes riverains de l'avenue Henri Barbusse et de la rue Oscar Carpentier, vous pouvez retirer votre Pass Riverain au poste de la Police Municipale, situé rue Jean Jaurès. N'oubliez pas de vous munir d'un justificatif de domicile et de la carte grise de votre véhicule.

**La Mairie met également à disposition des disques bleus, à l'accueil, dans la limite des stocks disponibles.**

### Zoom sur les bornes 20 minutes

Installées avenue Henri Barbusse, elles limitent le stationnement à 20 minutes pour vous permettre de vous rendre chez vos commerçants en tout simplicité.

**A noter :** Les usagers de la route se trouveront en infraction vis-à-vis du code de la route s'ils ne respectent pas les règles associées au stationnement dans la zone bleue s'ils ne disposent pas d'un disque de stationnement conforme, si leur disque de stationnement n'est pas bien réglé ou s'il n'est pas installé de façon visible sur le pare-brise, ou bien encore si le temps autorisé de stationnement est dépassé. Toutes ces infractions au code de la route peuvent être relevées dans les zones bleues et seront sanctionnées par le biais d'une contravention de deuxième classe, qui s'accompagne par la remise d'une amende forfaitaire d'un montant de 35 euros. D'autres Zones bleues sont mises en place (Vieux Marly...).



# CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET.

En introduction du Conseil Municipal, Monsieur le Maire a souhaité la bienvenue à Stéphanie MACZUHA qui a ensuite pris ses fonctions de DGS (Directrice Générale des Services) en Mairie de Marly le lundi 15 juillet 2024.

## • Sortie du patrimoine comptable d'un bien meuble de la commune et poursuite du travail de mise à jour de l'inventaire.

Cette délibération concerne la sortie du parc automobile d'un véhicule Citroën ne passant pas le Contrôle Technique et qui était trop cher à réparer.

Elle fut également l'occasion de faire un point sur la stratégie de renouvellement de la flotte automobile depuis 2020. Si le nombre de véhicules est resté quasiment identique, passant de 45 à 44, la flotte est rajeunie et plus verte.

La ville est passée de deux véhicules électriques à 5 véhicules électriques. Si sur les plus gros véhicules, il est difficile de partir sur du tout électrique pour une question de coût et d'autonomie, le nouveau fourgon acquis pour la Police Municipale est 100% français, 100% local et 100% électrique.

Pour maximiser les recettes, les ventes de véhicule font l'objet d'un partenariat noué avec les garages du secteur pour une reprises des anciens véhicules ou ils sont vendus aux enchères. Le but est de renouveler le parc automobile de la ville sans forcément reprendre le même type de véhicules que ceux vendus mais de coller aux besoins des différents services.

Pour continuer à rajeunir la flotte automobile et réduire les coûts d'entretien et de réparation, ce sont 50 000€ consacré à cette politique qui sont inscrits au budget chaque année.

## • Subvention annuelle de fonctionnement accordée aux associations.

Association	Catégorie	Subvention 2024	Valorisation 2024	Subvention 2024 + Valorisation 2024
RUGBY CLUB VALENCIENNOIS	Sports	1 200,00 €	51 603,47 €	52 803,47 €
ASSOCIATION DES JEUNES DE LA BRIQUETTE	Loisirs	1 200,00 €	3 219,66 €	4 419,66 €
		<b>2 400,00 €</b>	<b>54 823,13 €</b>	<b>57 223,13 €</b>

Les subventions aux associations sont attribuées lors du vote du budget (cf pleine page précédent). Cependant, la ville est parfois dans l'attente de pièces complémentaires au dossier de demande de subventions. Pour ne pas pénaliser les associations dans leur fonctionnement annuel, les subventions sont donc attribuées lors des conseils municipaux suivants. En effet, la ville est tenue de s'assurer de la bonne utilisation de la subvention par les associations avant de pouvoir procéder au passage en Conseil Municipal.

## • Mise en place de la vidéoverbalisation.

Après des travaux au sein bâtiment à côté de la Mairie, place Gabriel Péri, le Centre de Supervision Urbain est dorénavant opérationnel.

L'installation de caméra permet d'une part de renforcer la vidéoprotection (aide dans les enquêtes, effet de dissuasion pour les cambriolages ou les atteintes à la personne, lutte contre les trafics et infractions), mais elle comporte un deuxième volet complémentaire, la vidéoverbalisation.

La vidéoverbalisation est autorisée par la loi pour les cas suivants qui sont repris ci-dessous :

- 1° Le port d'une ceinture de sécurité homologuée dès lors que le siège qu'il occupe en est équipé prévu à l'article R. 412-1 ;
- 2° L'usage du téléphone tenu en main ou le port à l'oreille de tout dispositif susceptible d'émettre du son prévus à l'article R. 412-6-1 ;
- 3° L'usage de voies et chaussées réservées à certaines catégories de véhicules, de voies vertes et d'aires piétonnes prévu au II de l'article R. 412-7 ;

- 3° bis La circulation sur une portion du réseau routier prévue à l'article R. 411-17 ;
- 4° L'arrêt, le stationnement ou la circulation sur les bandes d'arrêt d'urgence prévus à l'article R. 412-8, au 9° du II de l'article R. 417-10 et à l'article R. 421-7 ;
- 5° Le respect des distances de sécurité entre les véhicules prévu à l'article R. 412-12 ;
- 6° Le franchissement et le chevauchement des lignes continues prévus aux articles R. 412-19 et R. 412-22 ;
- 6° bis Le sens de la circulation ou les manœuvres interdites prévus aux articles R. 412-28 et R. 421-6 ;
- 7° Les signalisations imposant l'arrêt des véhicules prévues aux articles R. 412-30, R. 412-31 et R. 415-6 ;
- 8° Les vitesses maximales autorisées prévues aux articles R. 413-14, R. 413-14-1 et R. 413-17 ;
- 9° Le dépassement prévu aux articles R. 414-4, R. 414-6, R. 414-7 et R. 414-16 ;
- 10° L'engagement dans une intersection ou dans l'espace compris entre les deux lignes d'arrêt prévu à l'article R. 415-2 ;
- 10° bis La priorité de passage à l'égard du piéton prévue à l'article R. 415-11 ;
- 10° ter Le franchissement des passages à niveau prévu aux I, II et III de l'article R. 422-3 ;
- 10° quater Le passage des ponts prévu à l'article R. 422-4 ;
- 11° L'obligation du port d'un casque homologué d'une motocyclette, d'un tricycle à moteur, d'un quadricycle à moteur ou d'un cyclomoteur prévue à l'article R. 431-1 ;
- 12° L'obligation, pour faire circuler un véhicule terrestre à moteur, d'être couvert par une assurance garantissant la responsabilité civile, prévue aux articles L. 211-1 et L. 211-2 du code des assurances et à l'article L. 324-2 ;
- 13° Le port de plaques d'immatriculation dans les conditions prévues à l'article R. 317-8 ;
- 14° Le niveau d'émissions sonores prévue au deuxième alinéa de l'article R. 318-3 ;
- 15° Les limites de poids des véhicules ou ensembles de véhicules prévues aux articles R. 312-2 et R. 312-3, au VII de l'article R. 312-4 et aux articles R. 312-5 et R. 312-6 ;
- 16° La circulation d'un véhicule en marche normale sur la partie gauche d'une chaussée à double sens de circulation prévue au septième alinéa de l'article R. 412-9

Bien entendu, certains articles ne concernent pas pour le moment notre ville au regard des avancées technologiques anticipées dans le cadre réglementaire. Mais il permet d'anticiper les évolutions dans les années à venir.

Attention : la vidéoverbalisation à Marly n'est pas réalisée de manière automatique par un ordinateur ou une intelligence artificielle. Bien au contraire, la volonté municipale est qu'elle puisse être effectuée par un agent de la Police Municipale assermenté qui pourra analyser ainsi les différentes situations.

Notre ville est de plus en plus belle, gardons la propre et praticable pour tous. Crottes de chien non ramassées, stationnement sur trottoir empêchant le passage des poussettes ou des personnes à mobilité réduite, dépôts sauvages, toutes ces infractions du quotidien qui abîment votre qualité de vie et votre cadre de vie pourront dorénavant être mieux verbalisées.



Mercredi 8 mai :  
Commémoration de la Victoire  
du 8 mai 1945.



Lundi 27 mai :  
Journée nationale de la Résistance.



Samedi 8 juin :  
Journée nationale d'hommage aux  
Morts pour la France en Indochine.



Mardi 18 juin :  
Journée nationale commémorative  
de l'appel historique du Général De  
Gaulle du 18 juin 1940 à refuser la  
défaite et à poursuivre le combat  
contre l'ennemi



Dimanche 21 juillet :  
Journée Nationale à la mémoire  
des victimes des crimes racistes  
et antisémites de l'Etat français et  
d'hommage aux « justes » de France



Dimanche 1<sup>er</sup> septembre :  
commémoration de la libération de  
Marly - Valenciennes



Dimanche 14 juillet : Fête Nationale

En ce jour de fête nationale, Jean-Noël Verfaillie, Maire de Marly, accompagné par le Commissaire Central, les membres du Conseil Municipal, les jeunes du Conseil Municipal des Enfants, les représentants des anciens combattants et des représentants d'associations, a commémoré le 14 juillet. Après un discours se terminant par ces propos " Nous avons la chance de vivre dans un pays merveilleux, riche de son histoire, riche de sa géographie, unique par son système de solidarité. Soyons conscients de la chance que nous avons de vivre dans un tel pays et battons-nous pour qu'il puisse demeurer un pays dans lequel il fait bon vivre pour tous nos concitoyens.", des gerbes de fleurs ont été déposées au Monuments aux Morts de la place Sergent Blary.

Retrouvez le discours complet de Monsieur le Maire sur [www.marly.fr](http://www.marly.fr) ou en scannant ce QR Code.



## RÉSULTATS DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Les 30 juin et 7 juillet derniers ont eu lieu les élections législatives anticipées.

A Marly, la participation a été inférieure à la participation nationale. Au 1<sup>er</sup> tour, la participation nationale était de 66.71% et à Marly de 61.01%. Au 2<sup>nd</sup> tour, la participation nationale était de 66.63% et de 58.75% à Marly. Merci aux assesseurs et scrutateurs qui ont permis le bon déroulement de ce scrutin non-prévu au calendrier électoral.

### Résultats à Marly :

Candidats	Nuance	Nombre de voix	% d'inscrits	% exprimés
Valérie LETARD	UDI	2384	29,52	52,25
Laurence BARA	RN	2179	26,98	47,75

### Résultats dans la 21<sup>e</sup> circonscription :

Candidats	Nuance	Nombre de voix	% d'inscrits	% exprimés
Valérie LETARD	UDI	24 485	30,16	51,59
Laurence BARA	RN	22 975	28,30	48,41

# Se déplacer à vélo à Marly

Été 2024

12km  
de pistes cyclables  
dans notre ville !



vers  
Autoroute A2

vers  
Aulnoy-lez-Valenciennes



Pistes disponibles  
dès l'été 2024

Pistes disponibles  
d'ici l'été 2026



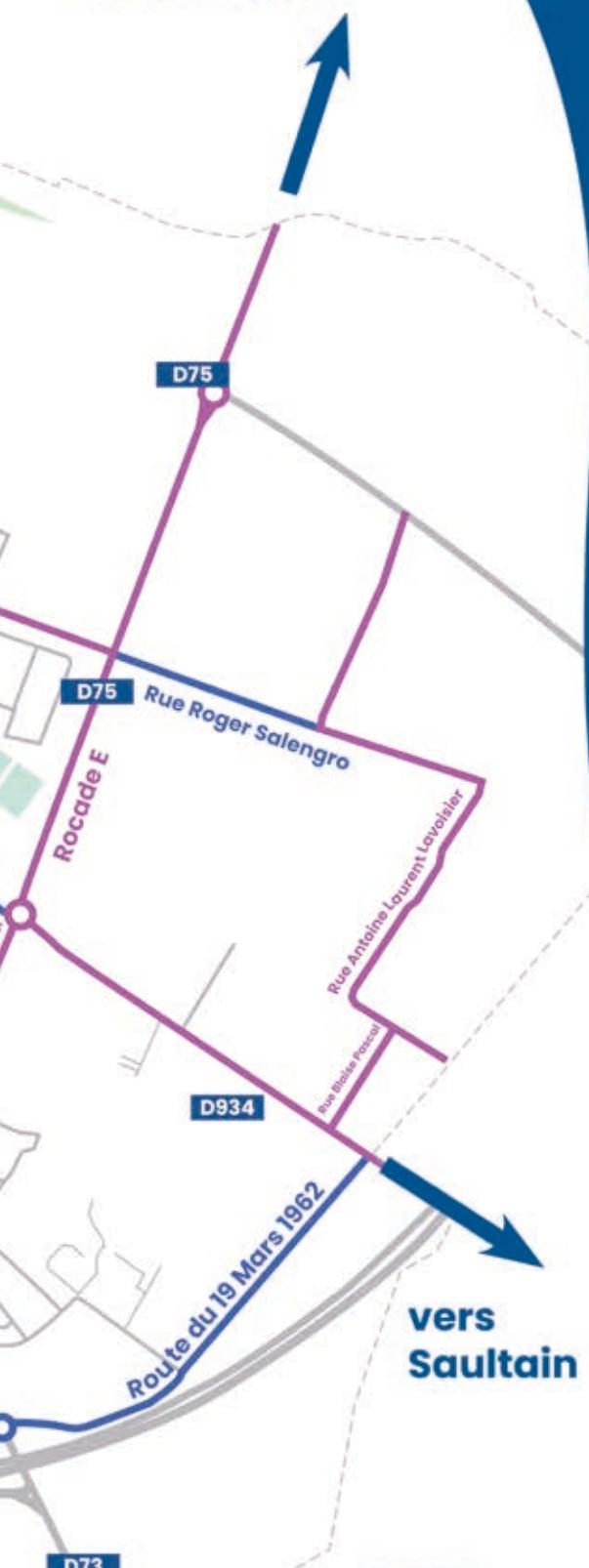
Arceaux à vélos déjà installés  
ou à venir prochainement

(d'autres seront installés au fur et à mesure  
des aménagements prévus dans la ville)



# Les bons réflexes du vélo en ville

vers  
Saint-Saulve



Lorsque ce panneau  
est présent,  
vous devez  
obligatoirement  
emprunter la piste  
cyclable.



A ne pas confondre  
avec celui-ci,  
qui vous indique  
un itinéraire  
conseillé.

(une tolérance existe  
toutefois si vous  
pratiquez le cyclisme de  
manière sportive)

**1 Je porte un équipement adapté**  
(gilet ou veste réfléchissante, casque homologué)  
et je dispose d'un avertisseur sonore ainsi que d'éclairages installés sur mon vélo.

**2 J'entretiens mon vélo**  
(gilet ou veste réfléchissante, casque homologué)  
et je dispose d'un avertisseur sonore ainsi que d'éclairages installés sur mon vélo.

**3 J'annonce systématiquement  
mes changements de direction  
pour avertir les autres usagers.**  
(gilet ou veste réfléchissante, casque homologué)  
et je dispose d'un avertisseur sonore ainsi que d'éclairages installés sur mon vélo.

**4 Je ne double jamais par la droite**  
je n'utilise pas mon téléphone, et je fais attention lorsque des piétons traversent une piste cyclable.

**5 Je reste attentif à la route**  
je n'utilise pas mon téléphone, et je fais attention lorsque des piétons traversent une piste cyclable.

**6 Je ne double jamais par la droite**  
je n'utilise pas mon téléphone, et je fais attention lorsque des piétons traversent une piste cyclable.

**7 Je privilégie les pistes cyclables**  
pour être à l'écart des autres usagers de la route et je suis attentif quand je m'insère sur une voie partagée.

**8 Je fais attention aux tramways**  
notamment quand je circule dans le quartier de La Brique.

**9 J'accroche mon vélo**  
sur les arceaux dédiés.

**10 Et quand je suis automobiliste  
ou piéton, je fais aussi attention  
aux cyclistes !**

- Je ne stationne pas sur les pistes cyclables (puni d'une amende de 135€ et peut entraîner la mise en fourrière du véhicule).
- Je suis vigilant lorsque j'ouvre ma portière.
- Avant de tourner, je vérifie mes angles morts.
- Je reste attentif lorsque je marche sur une piste cyclable ou dans une zone où peuvent circuler les vélos.



Avec une  
trottinette électrique,  
je peux circuler sur  
les pistes cyclables  
jusqu'à 25km/h.



## CONNAISSEZ-VOUS BIEN LES PRATIQUES MUSICALES DE L'ECOLE DE MUSIQUE ?

Trombone, saxophone, flûte traversière, percussions, accordéon, piano, guitare classique, guitare électrique, chant, formation musicale... de nombreux cours vous sont proposés !

Retrouvez la présentation des pratiques musicales accessibles à Marly en visionnant la vidéo dédiée ! Rendez-vous sur YouTube sur la page Mairie Marly ou directement en scannant le QR code.



### NOUVEAU : LE JARDIN D'ENFANTS MUSICAL À L'ECOLE DE MUSIQUE !



#### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le 20 juin a eu lieu la journée Portes Ouvertes à l'Ecole de Musique. Située au coeur du parc Jacques Brel, l'Ecole accueille chaque année 200 élèves, de 4 à 99 ans. Les Portes Ouvertes sont l'occasion pour les visiteurs de venir découvrir les locaux, rencontrer les enseignants, discuter avec les élus, ainsi que d'apprécier les différents cours et ateliers proposés comme les démonstrations de piano, de violoncelle, d'accordéon, de chant...

Le Jardin d'Enfants Musical permet un temps d'expérimentation et de découverte de différentes notions musicales (le timbre, le rythme, la pulsation, des gestes musicaux...) pour les enfants de 4 ans. Les cours ont lieu le mercredi, de 11H à 11H45.

Infos et inscriptions uniquement par mail à :  
**ecoledemusique@marly.fr**



#### RESTEZ INFORMÉS !

- Site : [www.marly.fr](http://www.marly.fr)
- Page Facebook et application :



**Villedemarly59**

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION DE NOTRE VILLE !

Scannez le QR code





## 15 000 VISITEURS À LA GRANDE BROCANTE !

Près de 15 000 visiteurs ont arpente l'avenue Henri Barbusse, la rue Gilles Fabry et l'entrée de l'avenue de la Paix en ce dimanche du 28 juillet, sous un soleil au beau fixe. Avec plus de 450 emplacements, majoritairement réservés par les Marlysiens, l'offre était large pour qui voulait chiner livres, objets, vêtements, musique... Rendez-vous le dimanche 27 juillet 2025 pour une nouvelle édition de la grande brocante de Marly !



### Le saviez-vous ?

Les podomètres des équipes se sont affolés le jour de la brocante avec en moyenne 20 km parcourus à pied sur la journée, dès l'aube !



## PRÈS DE 50 ENFANTS MARLYSIENS SE SONT RENDUS AUX JEUX PARALYMPIQUES !

Ils sont allés à Paris, le 1<sup>er</sup> septembre, en partenariat avec La Chance aux Enfants et Valenciennes Métropole. Enfants de SOS Village d'enfants de Marly, de Clubs de sport de Marly, des Centres Sociaux, du Conseil Municipal des Enfants... Ils ont assisté aux épreuves de para athlétisme au Stade de France et ont pu vibrer avec cet évènement populaire et les performances des sportifs en situation de handicap.

## RETOUR SUR L'APRÈS-MIDI SPORTS & JEUX

Samedi 20 juillet, petits et grands avaient rendez-vous à la salle Schuman pour un joli programme d'activités autour des sports et des jeux. Des initiations à la slackline (une sangle sur laquelle marcher comme un funambule) et au pitchak (un jeu traditionnel de jonglage réalisé avec des chambres à air usagées), étaient proposées. Le vélo-smoothie a remporté un franc succès : les participants ont pu réaliser leur boisson fraîche et fruitée à la simple force de leurs jambes ! Jeu du chat et de la souris version XXL, concours pour remporter des chèques lire, initiation au ping-pong... tout était réuni pour une belle journée familiale, ludique et sportive !





# LES MOMENTS MUSICAUX MARLYSIENS REVIENNENT POUR LA SAISON 2024/2025 !

Dimanche 30 juin avait lieu le dernier Moment Musical Marlysiens (MMM) de la saison 2023/2024. Et pour clôturer cette belle année de concerts, c'est le groupe PoumTchak qui nous a offert une prestation à base d'humour et de percussions en tous genres !

Pour la saison culturelle 2024/2025, le programme s'annonce varié et riche en émotions. Le 29 septembre, c'est Smaïn qui ouvrira les festivités avec un spectacle musical à la fois drôle et sensible.

**Dimanche 29 septembre**

**Smaïn**

Humour et piano

17h - Église Saint-Jacques

**Dimanche 20 octobre**

**La Cantina Quija Trio**

Musique cubaine

11h - École de Musique (salle Chopin)

**Dimanche 17 novembre**

**Ensemble corse Meridianu**

Folklore corse

avec la participation de Marly Melodies et des Petits Chanteurs de Marly

17h - Église Saint-Pierre

**Dimanche 22 décembre**

**Sunday Mood**

Chansons de Noël, jazz

17h - Église Saint-Jacques

**Dimanche 26 janvier**

**Trio Octopus**

Jazz et blues

11h - École de Musique (salle Chopin)

**Dimanche 23 février**

**Michel Supéra &**

**Jean-François Bodelot**

« Buenos Aires à Prague »

Duo Saxophone - Piano

17h - École de Musique (salle Chopin)

**Dimanche 30 mars**

**Hé ! No Cello**

Classique

avec la participation

de la classe de violoncelle

17h - Église Saint-Jacques

**Dimanche 27 avril**

**Ladislava**

Musique tsigane

17h - Église Saint-Jacques

**Dimanche 25 mai**

**Duo Parisse Métisse**

Musiques du monde

11h - Place Gabriel Péri

**Dimanche 29 juin**

**Gipsy du Midi**

Flamenco

17h - Place Gabriel Péri

**LES MMM SONT GRATUITS, SUR RÉSERVATION UN MOIS AVANT L'ÉVÈNEMENT.**

IL SUFFIT D'ENVOYER UN MAIL À [EVENEMENTIEL@MARLY.FR](mailto:EVENEMENTIEL@MARLY.FR) EN PRÉCISANT LE NOMBRE DE PLACES SOUHAITÉES.



## LA CONVENTION AVEC LA FLAC, RENOUVELÉE POUR 3 ANS !

Mercredi 3 juillet a eu lieu la signature de la Convention entre la Ville de Marly et la FLAC, par Monsieur Le Maire et Mattias Launois, président de la FLAC. En présence de nombreux élus et de Cécile Gervaix et François Wozniak, co-directeurs de la FLAC, cette convention d'occupation permet à l'association de continuer de louer à la ville le bâtiment qui depuis 3 ans déjà, s'est positionné comme un tiers-lieu Culturel unique au sein du valenciennois.

Cette signature était l'occasion de revenir sur le bilan de ces trois dernières années, de présenter la programmation de l'été, très éclectique : rock, jazz, électro, punk hardcore, stand-up, soirée jeux... mais aussi d'évoquer le premier festival de la bière à Marly «Dernières gorgées d'été». (lire pages 12)

Cette signature s'est achevée par la visite des nouveaux aménagements extérieurs du Parc Carpentier et de la Place Gabriel Péri dont un amphithéâtre naturel qui pourra accueillir les évènements de la ville comme de la FLAC.

### LE GUIDE DES ASSOS EST DISPO !

Distribué en avant-première à l'occasion d'Assos en fête le 22 juin dernier, le Guide des Assos édition 2024 est disponible en ligne en PDF et en version papier, sur simple demande, à la Mairie et au CCAS. N'hésitez pas à en faire la demande !

Les activités municipales	P. 4
Les centres sociaux	P. 6
La Médiathèque	P. 7
Associations Culturelles	P. 8
Associations Sportives	P. 17
Associations de Loisirs	P. 34
Associations sociales et de Services Communs	P. 44
Associations Patriotiques	P. 51
Les équipements	P. 55

Retrouvez la version en ligne en scannant ce QR Code :



### POUR LES ASSOCIATIONS, DES SALLES DISPONIBLES À LA DEMANDE !

Pour répondre aux besoins des associations en terme de salles, depuis la fermeture de la Maison des Associations (voir Pleine Page 82), des salles sont accessibles à la demande. Les Associations qui souhaitent réserver des créneaux dans ces salles doivent impérativement en faire la demande auprès du Service Vie Associative par mail à [associations@marly.fr](mailto:associations@marly.fr)

Toutes les modalités de réservation ont été présentées aux associations à l'occasion de la réunion de rentrée, début septembre.



## C'EST QUOI UNE MÉDAILLE DU TRAVAIL ?

Cet été tu as entendu parler de médailles avec les Jeux Olympiques. La France a d'ailleurs remporté 64 médailles au total (16 en or, 26 en argent et 22 en bronze). Dans cette édition du magazine municipal de ta ville, tu pourras y voir des personnes récompensées par la médaille d'honneur du travail. On t'explique en quoi ça consiste !

La médaille d'honneur du travail est une distinction qui récompense l'ancienneté d'un salarié, dans le secteur privé. Les agents territoriaux (par exemple, les personnes qui travaillent à la Mairie) eux, peuvent bénéficier d'une autre médaille, appelée médaille d'honneur régionale, départementale ou communale.

Comment se calcule l'ancienneté pour obtenir la médaille d'honneur du travail ?

La personne qui reçoit la médaille d'honneur du travail peut avoir travaillé dans plusieurs entreprises différentes dans sa carrière. Les périodes de chômage ne comptent pas dans le calcul. Par contre, par exemple, le congé de maternité ou de paternité, est pris en compte.

Il existe combien d'échelons pour la médaille d'honneur du travail ?

Il y a 4 niveaux différents :

- Médaille d'argent : 20 ans
- Médaille de vermeil : 30 ans
- Médaille d'or : 35 ans
- Grande médaille d'or : 40 ans

Ce sont les mêmes niveaux pour les médailles d'honneur régionales, départementales ou communales.

Tes parents ou des proches peuvent prétendre à une médaille d'honneur du travail ? Il est important de préciser que les démarches ne sont pas automatiques ! C'est la personne qui a atteint l'un des échelons qui doit faire la demande en ligne ! Il y a deux périodes d'attribution, le 1er janvier et le 14 juillet, il faut donc faire les démarches soit avant le 15 octobre, soit avant le 1<sup>er</sup> mai !

La personne qui reçoit la médaille reçoit également un diplôme qui rappelle les services pour lesquels elle est récompensée. A Marly, une cérémonie est organisée, au cours de laquelle Monsieur le Maire et les élus félicitent les personnes mises à l'honneur. Tu peux voir les photos de ce moment en page 25.



Il y a un sujet que tu aimerais voir dans cette rubrique ?  
Envoie ta question à : [communication@marly.fr](mailto:communication@marly.fr) !

# Félicitations

## AUX MÉDAILLÉS DU TRAVAIL !

Le samedi 8 juin a eu lieu la cérémonie des Médaillés du travail, à la salle Schumann, pour les promotions du 14 juillet 2023 et du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

A cette occasion, les récipiendaires qui avaient répondu positivement à l'invitation ont été accueillis et félicités par Monsieur le Maire ainsi que les élus Isabelle Dupont, Joël Boute, Frédérique Viste, Thomas Jorieux, Jean-Yves Nava et Priscillia Dziembowski. Ils ont ensuite reçu leur diplôme et un cadeau offert par la Ville avant de se retrouver et d'échanger en toute convivialité.



# NOCES D'OR

## Vive les amoureux !



Le dimanche 23 juin a eu lieu la cérémonie des noces d'or (50 ans de mariage) et de diamant (60 ans de mariage), orchestrée par Monsieur le Maire. Elle permettait aux amoureux de renouveler leurs vœux, dans un esprit convivial et détendu, devant leur famille. En présence également d'Alice Dupont-Donnet, Bruno Leclercq, Laurence Morel, Mathilde Barbieux, Priscillia Dziembowski, Florence Lekeux élus de la ville, les couples ont célébré la solidité de leur union avant de partager un pot de l'amitié. Tous nos vœux de bonheur pour de nombreuses années à venir à :



Adelin & Annie  
Michel & Nicole  
Lucien & Brigitte  
Raymond & Janine  
Michel & Françoise  
Gianfranco & Jacqueline  
Robert & Monique  
Gilbert & Marie-Jeanne  
Bernard & Mireille



### NOCES D'OR ET DE DIAMANT

**Vous fêterez vos 50 ans ou 60 ans de mariage en 2025 ?**

Vous pourrez vous inscrire pour fêter cet anniversaire, avec vos proches, dès le 14 février 2025 (facile, c'est le jour de la Saint Valentin).

Attention : l'inscription est indispensable, auprès du CCAS par mail à [ccas@marly.fr](mailto:ccas@marly.fr) ou par téléphone au 03 27 23 99 24.



### JEUDIS DES AÎNÉS

Chaque mois, nos ainés sont de plus en plus impatients de participer aux Jeudis des Ainés, ces rendez-vous chaleureux qui permettent tantôt de réviser le code de la route, tantôt de célébrer la Saint Patrick. En septembre, la fabrication de bougies était au programme pour une rentrée sous le signe du cocooning ! En octobre, de nombreuses animations seront proposées dans le cadre de la semaine bleue qui se déroulera du 30 septembre au 6 octobre, avec en bouquet final, le banquet ! Renseignements : auprès du CCAS !

**La Semaine Bleue**  
À tout âge, ensemble !



## BANQUET DES AÎNÉS & COLIS DE NOËL DES AÎNÉS :

C'EST LE  
MOMENT DE  
VOUS INSCRIRE !

AVANT LE:  
30  
SEPTEMBRE  
2024

- › Par mail à : [christelle.lefebvre@marly.fr](mailto:christelle.lefebvre@marly.fr)  
ou
- › Par téléphone au 03 27 23 99 24  
ou
- › Sur place ou par courrier au CCAS :  
1, place Jules-Henri Lengrand 59770 Marly

### Inscription au banquet du 6 octobre 2024

A partir de 67 ans. En couple, au moins l'un des deux doit avoir 67 ans.

Date de naissance :

Prénom / Nom : ..... / ..... / .....

Prénom / Nom : ..... / ..... / .....

Adresse : .....



Téléphone : .....

La municipalité est heureuse d'offrir aux Aînés le colis festif de fin d'année. Afin de soutenir les commerces locaux et de contribuer à leur développement, l'intégralité du contenu du colis sera composé d'articles provenant des entreprises de notre territoire.

### Inscription pour le colis des aînés

Dans le foyer, nous sommes :

1 personne  2 personnes

de 67 ans ou +

Merci de cocher les cases adéquates en fonction de votre situation.

Après le 30 septembre 2024, aucune inscription ne pourra être prise en compte.

Date de naissance :

Prénom / Nom : ..... / ..... / .....

Prénom / Nom : ..... / ..... / .....

Adresse : .....

Téléphone : .....



## PLACE AUX FOODTRUCKS !

Le vendredi 26 juillet, Jean-Noël Verfaillie, Maire de Marly, accompagné des élus Joël Quentin, Laurence Morel et Patrick Lemaire, sont venus souhaiter la bienvenue à la Ch'ti Pizza.

En effet, le foodtruck proposera désormais ses pizzas tous les vendredis soirs de 17h30 à 21h30, sur le parking de la salle Edouard Gosselin situé avenue Barbusse !

Depuis le 29 août, VA Store vous propose également le jeudi, le vendredi et le samedi de 16h à 22h, une gamme de sushis à emporter.



## BONNE RETRAITE !

Après 37 ans d'activité rue Paul Vaillant Couturier, Monsieur Fanien baisse le rideau de son magasin de fruits et légumes pour une retraite bien méritée !

Nos élus Isabelle Dupont et Bruno Leclercq lui ont rendu une dernière visite pour lui souhaiter le meilleur dans sa nouvelle vie qui commence !



## COMMISSION TRAVAUX : LES COMMERCANTS INDEMNISÉS.

En juin 2024, la commission pour les travaux de l'avenue Henri Barbusse a eu lieu. Les 4 commerces qui en ont fait la demande, accompagnés dans toutes leurs démarches par la Manager de Centre-Ville ont ainsi été indemnisés pour un total de 56 593 €. Une autre commission aura lieu en fin d'année.

Pendant les travaux de la rue Jean Jaurès et de la Route de Préseau (lire page 8), vos commerces restent ouverts dans le quartier des Floralisés ! Soutenez le commerce de proximité.





## ILS SONT NOUVEAUX À MARLY !

### BIENVENUE À :

#### • Coté Lounge by Florian et Sandra (photo ci-dessus)

Florian Barisaux et Sandra Ingara ont ouvert leur premier salon de coiffure spécialisé dans les produits végétaux depuis le 24 juin 2024, route de Saint Saulve. L'inauguration a eu lieu le samedi 29 juin, en présence de Florence Lekeux, Laurence Morel, élues de la ville, et de la manager de centre-ville pour présenter leur activité. Ils sont d'ailleurs spécialisés dans les produits végétaux.

#### • Les ateliers Foslin

Situés 276, avenue Henri Barbusse, ils sont spécialisés dans la gravure et la signalétique. Le saviez-vous ? Les panneaux avec les photos des toutous Marlysiens dévoilés lors de l'inauguration du Parc Canin ont été réalisés dans leur atelier !

#### • Happytiime

Axelle Puglia propose des bougies à base de cire de soja 100% végétales, sans CMR ni test sur des animaux. Vous pouvez la retrouver sur Instagram et Facebook (Happytiime).

#### • Tiff Beauty :

Tiffen Lecoq s'est installée depuis le 1er juin 2024 dans l'espace Well and Spa (well&spa , chemin des postes ZAE les dix muids). Elle propose des soins pour les cils (Lash lift, browlift) ainsi que des prestations pour les ongles. Sur réservation. 07.83.03.60.24

#### • L'oiseau blanc :

Le service traiteur de Frédéric Bartoli propose une cuisine inspirée de la cuisine du monde, 59 rue Roger Salengro. [fbartoli@oiseaublanc-traiteur.fr](mailto:fbartoli@oiseaublanc-traiteur.fr)

#### • Vincent à l'heure :

Vincent Porco a ouvert son entreprise de Service de transport à Marly. Il propose ses services pour des transferts aéroport, trajet longue distance et transport événementiel. [vincent-a-lheure.fr](mailto:vincent-a-lheure.fr)

#### • Régis électricité générale

Régis Lenne vous accompagne dans tous vos projets d'électricité. 06 76 58 99 77 [regiselectricitegenerale@gmail.com](mailto:regiselectricitegenerale@gmail.com)

#### • Sellerie Equiria

Eloïse Mouly et Laura Delgrange vous accueilleront à l'automne au 69, avenue Henri Barbusse, dans leur magasin dédié à l'équitation (textile et équipement).

### INFO

#### Commerçant ou futur commerçant à Marly ?

Retrouvez les informations utiles sur Marly.fr rubrique Vivre à Marly > Entreprendre ou contactez directement Léa Bougeant, Manager de centre-ville par mail : [lea.bougeant@marly.fr](mailto:lea.bougeant@marly.fr)

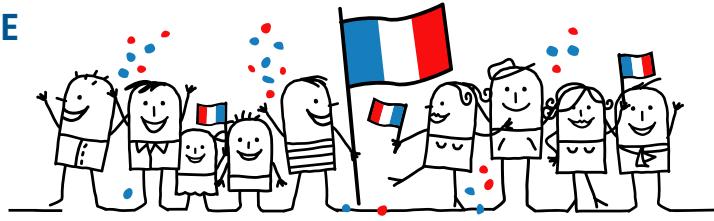


## OPÉRATION QUARTIERS NETTOYÉS !

Le Conseil de quartier Marly Sud organisait le samedi 1<sup>er</sup> juin, un grand nettoyage de printemps. L'occasion de venir en famille, entre amis, entre voisins, en solo pour ramasser les déchets et faire connaissance entre voisins. Sous une météo maussade, les courageux participants se sont retrouvés à 14h au CFA rue Paul Vaillant-Couturier pour terminer la boucle à l'école Louise Michel et profiter d'un goûter bien mérité !

### LE 14 JUILLET, UNE FÊTE DE QUARTIERS RÉUSSIE

Le Conseil de quartier Marly Sud proposait une fête conviviale à l'occasion du 14 juillet, au sein de l'école Louise Michel. Au programme : un pique nique géant, un concours de vélos fleuris, une fanfare mais aussi de la Zumba kids, une démonstration de country, des structures gonflables, de nombreuses animations... quelle belle journée pour la fête nationale !



### VOUS SOUHAITEZ REJOINDRE LE CONSEIL DE VOTRE QUARTIER ?

- Centre-ville (centreville@marly.fr)
- La Rhonelle (larhonelle@marly.fr)
- La Briquette - Guynemer (marlysud@marly.fr)
- Les Floralies - Cité des Oiseaux (lespassiflores@marly.fr)

#### INFO

Vous ne savez pas à quel Conseil de quartier vous êtes rattaché ?  
Envoyez un mail à quartiers@marly.fr



Les membres du Conseil de Quartiers du centre-ville ont proposé à la Municipalité la création d'un parc canin ! Avec le soutien de la ville, le projet a vu le jour et a été inauguré le 7 septembre. Pour l'occasion et afin de baliser durablement cet espace situé rue Roger Salengro, 86 photos de chiens Marlysiens ont été réalisées pour 76 panneaux (et oui, certaines familles comptent plusieurs compagnons à quatre pattes).

Extrait du règlement intérieur du Parc Canin :

- > Accès libre et gratuit, tous les jours de 7h à 21h
- > Le chien doit être sous la surveillance permanente de son propriétaire ou détenteur, majeur.
- > Les chiens mordeurs ou susceptibles de mordre, les chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> catégorie doivent être muselés et tenus en laisse.
- > Toute forme de maltraitance animale fera l'objet de poursuites judiciaires.
- > Les maîtres sont dans l'obligation de ramasser les déjections canines.



Le règlement complet est disponible en scannant ce QR code.

## ANIMAL MALTRAITÉ ?



Ligne réservée aux signalements nécessitant la prise en charge urgente d'animaux maltraités. Plus d'informations sur [3677.fr](http://3677.fr)

Du lundi au vendredi de 9h à 18h - Samedi : 10h à 18h - Dimanche et jour férié : 10h à 17h



© CNPA

Retrouvez-nous sur les réseaux !



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Le 7 septembre, à l'occasion de l'inauguration du Parc Canin, la boutique Boule de poils & Co gérée par Monsieur Broutin, organisait, avec le soutien de la ville, la première journée des animaux, intitulée "En bonne compagnie !".



De nombreuses animations étaient proposées avec notamment du canicross, du mantrailing (la recherche de personnes) ou encore de l'agility. Il était également possible d'assister à des conférences, de rencontrer des ostéopathes, masseurs et éducateurs.

Des stands proposaient des accessoires et de l'alimentation. Le public a largement répondu présent à cette première édition.



## ET LE CIMETIÈRE ANIMALIER ?

Nathalie Kosolosky, Conseillère Municipale déléguée à la cause animale vous répond !

« Les études hydrogéologiques et paysagères se terminent pour la création du cimetière animalier de Marly. Il s'agit d'un engagement de campagne de Monsieur le Maire et nous espérons ouvrir ce lieu de recueillement au printemps 2025. Il sera possible d'inhumer les animaux de moins de 40 kilos, pour les animaux de plus gros gabarit, une crémation est obligatoire. Les cendres pourront ensuite être enterrées ou dispersées dans le jardin du souvenir. Au total ce sont 5 000 m<sup>2</sup> qui seront dédiés au souvenir des animaux qui ont partagé nos vies. Evidemment, nous aurons l'occasion de vous en dire plus dans les mois qui arrivent. »



› LE 8 DÉCEMBRE UN MARCHÉ D'HIVER  
POUR PRÉPARER LA DÉCO  
ET LES CADEAUX.

Rendez-vous à la médiathèque, bâtiment Rostand,  
rue Jules Vallès pour les emplettes de fin d'année !

# Marché d'hiver

dimanche 8 décembre

10H > 18H

Vous souhaitez tenir un stand lors de l'évènement ?

Complétez et renvoyez le dossier d'inscription avant le 1<sup>er</sup> octobre.

Vous pouvez le télécharger sur [www.marly.fr](http://www.marly.fr) > rubrique actualités ou le demander par mail à [evenementiel@marly.fr](mailto:evenementiel@marly.fr)



## DES ILLUMINATIONS POUR FAIRE BRILLER LES YEUX DES ENFANTS !

Dès le 29 novembre à la tombée du jour, les illuminations de Noël seront allumées ! Elles scintilleront jusqu'au 12 janvier 2025. La place Gabriel Péri et l'avenue Henri Barbusse recevront de nouvelles installations pour toujours plus de magie à l'approche des fêtes.

Ne manquez pas sur la place un cadre lumineux géant pour vos photos et selfies ! Postez-les sur Facebook avec le hashtag :

**#ENATTENDANTNOELAMARLY !**

**LE PÈRE NOËL SERA À MARLY  
LE SAMEDI 21 DÉCEMBRE !**

**RENDEZ-VOUS À 16 H  
PLACE GABRIEL PÉRI !**

**FEU D'ARTIFICE, PARADE...  
LE PROGRAMME COMPLET SERA  
DÉVOILÉ TRÈS BIENTÔT !**

**RESTEZ CONNECTÉS :  
› APPLICATION VILLE DE MARLY  
› [MARLY.FR](http://MARLY.FR)  
› PAGE FACEBOOK**



## À LA MÉDIATHÈQUE

Bâtiment Rostand, rue Jules Vallès

- **Bébés lecteurs** (0 à 3 ans) à 10h30  
Le 4<sup>e</sup> mercredi et le 1<sup>er</sup> samedi du mois
  - > **Mercredi 25 septembre**
  - > **Samedi 5 octobre**
  - > **Mercredi 27 novembre**
  - (+ atelier de fabrication de méduse et un temps de lecture)
- **Heure du conte** (3 à 6 ans) à 16h30  
Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredis du mois
  - > **Mercredis 2 et 16 octobre, 6 novembre**  
Kamishibaï « Drôle d'engin pour Valentin »
  - > **Mercredis 20 novembre, 4 et 18 décembre**
- **Brico-conte** (3 à 6 ans) à 16h30
  - > **Mercredi 23 octobre** : "Fabrique ta méduse"
  - > **Mercredi 30 octobre** : "Attrape-rêve Halloween"
- **Atelier parent/enfant** (0 à 3 ans) à 10h30  
"Scratch à volonté"
  - > **Samedi 26 octobre**
  - > **Samedi 2 novembre**
  - > **Samedi 7 décembre**
- **Atelier parent/enfant** à 10h30  
Le 2<sup>e</sup> mardi du mois, par l'équipe mobile du Centre Social des Floralies
  - > **Mardi 8 octobre** : Eveil sensoriel automnal
  - > **Mardi 5 novembre** : Atelier relaxation / détente
  - > **Mardi 10 décembre** : Autour de l'hiver
- **Atelier créatif** à 14h30 (durée 2h)
  - > **Mercredi 30 octobre** : "Fantôme" (à partir de 7 ans)
- **Exposition** " Inspiration nature, le vivant comme modèle"
  - > **du mardi 22 octobre au mardi 12 novembre**
- **Atelier** "Copions les êtres vivants !" à 14h30 (durée 2h)  
Atelier parents-enfant (à partir de 7 ans) par les Scientivores
  - > **Samedi 26 octobre**
- **Atelier** "La nature nous inspire" (6 à 12 ans) à 14h30 (durée 2h)  
par Bénédicte Maerten alias "Miss Chardon"
  - > **Samedi 9 novembre**
- **Atelier** "Live entre les livres" à 14h30 et à 16h30  
Un atelier de musique assistée par ordinateur
  - > **Mercredi 27 novembre**
- **Magic Music Tour** (à partir de 6 ans)
  - > **Date à venir** : Atelier gratuit de 3h

Venez écrire, composer et enregistrer votre chanson avec cet atelier ouvert à tous, pas besoin d'avoir une pratique amateur pour pouvoir participer. Sur inscription : date et horaire à venir
- **Troc de Noël** de 16h à 20h
  - > **Vendredi 6 décembre**



## VOEUX DU MAIRE

**Vendredi 10 janvier 2025**  
Salle Dumont

## SOLIDARITÉ

- **Octobre Rose** : tout le mois d'octobre
- **Téléthon** : vendredi 29 et samedi 30 novembre
  - > Rapprochez-vous de vos commerces et associations pour connaître les actions mises en place.

## JEUDIS DES AÎNÉS

- **21 novembre** : Initiation à l'oenologie.
- **5 décembre** : Grand loto au profit du Téléthon.

## AUSSI, POUR LES AÎNÉS

- **Du lundi 30 septembre au 6 dimanche octobre** :
    - > **Semaine bleue** avec de nombreuses animations (programme complet auprès du CCAS)
    - > **Banquet des aînés**.
  - **Mercredi 6 novembre** : goûter
- Informations et réservation auprès du CCAS :
- > Par téléphone : 03 27 23 99 24
  - > Par mail : CCAS@marly.fr

## COMMÉMORATIONS

**Lundi 11 novembre 2024** Commémoration de la Victoire, de la Paix, jour de l'Anniversaire de l'Armistice et hommage à tous les morts pour la France

**Jeudi 5 décembre 2024** Journée Nationale d'Hommage aux « Morts pour la France » de la Guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie

## LA FÊTE DES SORCIÈRES

**LE SAMEDI 12 ET DIMANCHE 13 OCTOBRE**

Programme complet sur [www.marly.fr](http://www.marly.fr)  
et l'application Ville de Marly

Venez déguisés ! Animations pour toute la famille...

## MOMENTS MUSICAUX MARLYSIENS (MMM)

**RETROUVEZ LE PROGRAMME DE LA SAISON 2024 / 2025**

Page 22

Les MMM sont gratuits, sur réservation à : [evenementiel@marly.fr](mailto:evenementiel@marly.fr)

# LES REGISTRES DU 10 AVRIL AU 15 AOÛT 2024.

## Ils nous ont quittés...

Marianne RYNDERS veuve de Albert DUPREZ - 15 avril 2024 - 84 ans  
 Giovanni ALIARDI veuf de Anna DI MICHELE - 20 avril 2024 - 88 ans  
 Josiane HAINAUT veuve de Victor PHILIPPOT - 21 avril 2024 - 86 ans  
 Stéphane CANTIN célibataire - 02 avril 2024 - 36 ans  
 Francis FACC époux de Martine REYNAERT - 02 avril 2024 - 71 ans  
 Céline LEROY veuve de René VILLAIN - 03 avril 2024 - 99 ans  
 Yvette PELLEZ veuve de Roger DENIS - 06 avril 2024 - 86 ans  
 Josette GRAO veuve de Claude COSTAGLIOLA DI POLIDORI - 07 avril 2024 - 86 ans  
 Jacques LOBERT époux de Michèle ROMBAUX - 07 avril 2024 - 80 ans  
 Wladislas LIPKA veuf de Christiane DOBROWOLSKI - 09 avril 2024 - 86 ans  
 Louise POTTEAU veuve de Henri SENECAUT - 26 avril 2024 - 103 ans  
 Gérard MONIER époux de Claudine MARENT - 27 avril 2024 - 79 ans  
 Jean-Yves THOREZ veuf de Josiane GONTIER - 10 avril 2024 - 70 ans  
 Jean DELANNOY veuf de Simone BAUDOT - 01 mai 2024 - 81 ans  
 Yvette LANGRAND divorcée de Alphonse MAYEUR - 02 mai 2024 - 91 ans  
 Renée WALLERAND veuve de Lucien JOFFROY - 02 mai 2024 - 95 ans  
 Renée FRANCHIMONT épouse de Jacques BECOURT - 08 mai 2024 - 67 ans  
 Joseline WILMOT veuve de Marcel HANQUET - 07 mai 2024 - 82 ans  
 Mohammed DJIDEL célibataire - 12 mai 2024 - 70 ans  
 Marie MASSARI veuve de Alfred QUIÉVREUX - 18 mai 2024 - 89 ans  
 Raymond FERRARETTO époux de Michelina BUONO - 24 mai 2024 - 71 ans  
 Julienne DERCHEZ divorcée de Roger CLÉMENT - 03 juin 2024 - 100 ans  
 Emile MANTEAU veuf de Jeannine BERNIER - 05 juin 2024 - 95 ans  
 Johannes LEISINK époux de Catherine DUBOIN - 08 juin 2024 - 78 ans  
 Michel MARCHEUX veuf de Marie-Louise DELIERE - 09 juin 2024 - 77 ans  
 Fatima ABOURA veuve de Mohammed BENSEGHIR - 16 juin 2024 - 83 ans  
 Victor PAMART époux de Catherine HAUBOIS - 24 juin 2024 - 92 ans  
 Annette HAUTOIS épouse de Léon POTTIER - 25 juin 2024 - 90 ans  
 Denise GROUT veuve de Edmond AUVERLOT - 25 juin 2024 - 93 ans  
 Jean DELFORT veuf de Yvette MONORY - 11 juillet 2024 - 95 ans  
 Jacqueline PREUX veuve de Michel LEFEBVE - 14 juillet 2024 - 94 ans  
 Jean POCHON époux de Thérèse-Marie GOBERT - 14 juillet 2024 - 85 ans  
 Jean-Claude MANEZ époux de Lucie ROMENAY - 23 juillet 2024 - 83 ans  
 Yves ALGLAVE époux de Martine ROHART - 24 juillet 2024 - 73 ans  
 Alida ROGER veuve de Paul FERMENT - 25 juillet 2024 - 92 ans  
 Roger HARRISSART veuf de Maryse SORRIAUX - 26 juillet 2024 - 95 ans  
 Renée DUVIVIER épouse Francesco IANTOSCA - 29 juillet 2024 - 79 ans  
 Filomena De Jesus FAISCA SALVADO veuve de Manuel PINHEIRO GRILLO - 31 juillet 2024 - 85 ans  
 Nicole CHAVATTE veuve de Albert CARÉ - 31 juillet 2024 - 86 ans

## Bienvenue à...

Aylan KACI - 14 mars 2024  
 Mélia DRU - 18 mars 2024  
 Esmée MANI - 25 mars 2024  
 Yasmina BOUBAKER - 25 mars 2024  
 Aaron FONTY SURY - 12 avril 2024  
 Esmahène BEL HAJ AMMAR - 14 avril 2024  
 Anna DI VITA - 14 avril 2024  
 Niyati GOPAKUMAR - 15 avril 2024  
 Lyanna LESNES - 20 avril 2024  
 Aïssata KABA - 22 avril 2024  
 Aliaa EL FARKH - 22 avril 2024  
 Alba TONNOIR - 23 avril 2024  
 Céleste BRACHOT LÉCOUFLET - 29 avril 2024  
 Théo LALLEMAND - 01 mai 2024  
 Giulia DEUDON - 02 mai 2024  
 Mathias TALHI - 03 mai 2024  
 Emma CHIARELLI - 04 mai 2024  
 Keyden LOCOGE - 06 mai 2024  
 Jawéd BEN YECHOU - 10 mai 2024  
 Fahran BOULMENAKHER - 14 mai 2024  
 Klara DELHAYE - 24 septembre 2023  
 Eva DELIERE - 20 mai 2024  
 Aminata CONDE - 24 mai 2024  
 Elya TAIMMONT - 29 mai 2024  
 Gabin FAURE - 29 mai 2024  
 Olivia POUPOT GUTERRES - 30 mai 2024  
 Cécilia CAVALLARO - 31 mai 2024  
 Suzanne DUBOIS - 04 juin 2024  
 Ambre HUMBERT - 05 juin 2024  
 Evan NKURUNZIZA - 05 juin 2024  
 Manéo RIGUEL - 09 juin 2024  
 Nahél DECRUCQ CARLIER - 10 juin 2024  
 Anna MEYER - 10 juin 2024  
 Malone RENVERSEZ - 19 juin 2024  
 Souhail ABRAHAM - 30 juillet 2024  
 Melya CAUDRON - 02 août 2024

## Ils se sont dit OUI !

Alexis DUBUT et Laëtitia FREILINGER - 20 avril 2024  
 Yacine BOURDAÏM et Aline WALLON - 04 mai 2024  
 Marie-Line HANNO et Nicolina CRISPATZU - 08 juin 2024  
 Mathurin CAHN et Berenice N'GOMA DIUNGA - 15 juin 2024  
 Antoine CAMPOS et Mathilde VILLAIN - 15 juin 2024

Sébastien DOGUET et Christine LHORS - 15 juin 2024  
 Jaouad BAROUCH et Sandrine COTTIN - 13 juillet 2024  
 Benjamin SLIMANI et Clotilde TOPHOFEN - 20 juillet 2024  
 Valentin FARINE et Claire PERRON - 03 août 2024

## Groupe de la majorité

Des travaux, des impatiences et du changement.

Réclamés à cors et à cris tant ils sont nécessaires, les travaux dans une ville provoquent toujours cette première impatience : quand vont-ils être réalisés ? La route devant chez nous est abimée, l'école de nos enfants est une passoire énergétique, ma salle de sport est obsolète. La municipalité doit apporter des réponses fortes et rapides, faire des travaux.

La dernière équipe municipale répondait à ces impatiences que faute de budget, aucun travaux n'étaient possibles. Réponse courte mais efficace puisqu'elle protège des impatiences suivantes.

Notre majorité s'est attaquée tout d'abord au problème du financement des travaux en faisant des économies sur son budget de fonctionnement et en allant demander des subventions à tous les partenaires possibles. Ensuite, une fois nos capacités de financement restaurées, nous avons commencé à répondre aux premières impatiences bien légitimes en mettant en chantier l'avenue Barbusse, la place de la mairie, une nouvelle école, les voiries de la zone d'activité, la vidéo-surveillance, ...

C'est à ce moment là que nous nous confrontons à la deuxième impatience : quand ces travaux vont-ils se terminer ? Ces travaux sont bien nécessaires mais amènent des nuisances : routes fermées, bruit, saleté, embouteillages, problèmes de stationnement, ... Très vite, tous ceux qui réclamaient le plus fort ces travaux ne trouvent pas de mots suffisamment durs pour les critiquer.

La troisième impatience vient ensuite pour ceux qui, un brin fatalistes, se disaient que leur quartier, leur rue, leur école ne seraient jamais prioritaires et jamais mis en travaux. Mais, voyant le reste de la ville entrer en chantier, se disent : « à mon tour maintenant, cela fait suffisamment de temps que nous attendons sans nous plaindre ». Comment les en blâmer ? En effet cela fait bien longtemps qu'ils attendent. Alors nous expliquons que nous comprenons tout à fait leur impatience et que maintenant que la municipalité s'est remise à fonctionner correctement, chaque année des routes seront refaites et des bâtiments rénovés.

Heureusement, vous êtes bien nombreux à nous dire : « Nous sommes impatients mais Marly change, continuez ! »

Les élus de la majorité

## Groupe « Unis pour Marly »

Une Mairie déconnectée

Alors que nous devrions développer les transports en commun, notre ville fait le choix inverse : les arrêts de bus disparaissent, isolant davantage les habitants. Le Maire reste inactif face à cette régression, alors qu'il devrait encourager l'usage des transports collectifs pour réduire notre empreinte carbone et améliorer la qualité de vie, de nos concitoyens. Cette inertie est inacceptable. Il est temps d'agir pour protéger nos services publics essentiels et nos forces vives qui disparaissent, à cause d'une gestion calamiteuse déconnectée des réalités du terrain.

Unis pour Marly

## Groupe des élus Socialistes

Quelle police pour Marly ?

Alors que la sécurité et la tranquillité des citoyens sont des droits fondamentaux de notre société, nos faits et gestes du quotidien doivent-ils être surveillés en permanence ? Le déploiement du système de vidéo-surveillance à Marly (projet à 900 000€) doit servir à dissuader et aider les forces de l'ordre à mener les enquêtes en cas de méfaits et appréhender leurs auteurs. Pour nous, élus socialistes, la vidéo-surveillance complétée par la vidéo-verbalisation ne doivent pas servir à surveiller et verbaliser le citoyen qui, faute de stationnement par exemple, marque un arrêt de son véhicule pour déposer une poussette d'enfant ou aider papy ou mamie à monter en voiture ! Les élus socialistes sont en revanche favorables à la présence des patrouilles de police dans nos quartiers.

Bonne rentrée.

Christian CHATELAIN

## Groupe des communistes et républicains

Un cahier de doléances de Marlyiens en colère a été déposé au conseil municipal. Pour les motifs suivants : demande du pass riverains, revoir la zone bleue, le sens de circulation dans le vieux Marly, le stationnement H.Barbusse. A ce jour seul 1 pass par foyer est accepté. Pour les autres points aucune réponse mais nous restons vigilantes et mobilisées sur ces sujets.

Nous remercions nos centres sociaux qui ont accueilli les ados et les 6/12 ans suite à la suppression du ALSH du mois d'août. Nous continuons notre engagement et restons à votre disposition.

Bonne rentrée à tous.

COMMUNISTES ET REPUBLICAINS

Marie Thérèse HOUREZ et

Virginie MELKI TETTINI

## Horaires de la mairie

Les services municipaux vous accueillent aux jours et horaires suivants :

→ du lundi au vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h30  
→ le samedi : 8h30 - 12h

► CCAS

Nouvelle adresse !

1 placette Jules-Henri Lengrand (ancien centre des impôts)  
→ du lundi au vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h30

## Numéros utiles

### • Accueil Mairie

03 27 23 99 00

### • Services Techniques Municipaux

03 27 29 54 29

### • Police Municipale

03 27 23 99 17

### • CCAS

03 27 23 99 24

### • Appel d'urgence européen

112

## Permanences

### • Conciliateur de justice sur rendez-vous, tous les lundis de 14h30 à 16h30 à la Mairie.

Prenez rendez-vous :  
→ par téléphone au 03 27 23 99 00  
→ par mail à [mairie@marly.fr](mailto:mairie@marly.fr)

### • Service des Finances Publiques sur rendez-vous au CCAS.

Prenez rendez-vous :  
→ sur place, auprès du CCAS  
→ par téléphone au 03 27 23 99 24



# LA FÊTE DES SORCIÈRES



LES 12 ET 13 OCTOBRRRRRE

Médiathèque - Bât. Rostand - Rue J. Vallès - Marly

Entrée GRATUITE - VENEZ DÉGUISÉS !

Programme complet sur [marly.fr](http://marly.fr) et l'application Ville de Marly